



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°1 du 3 septembre 2026

Présents en distanciel : R. LEYDIER, F. FOURNAT, G. BLONDEAU

Courrier du club des Sauveteurs Brivois (512385) concernant son équipe U15 R2

Suite au forfait général de leur équipe U15 R2, le club sollicite le district pour l'intégration de cette équipe en U15 D1.

Une équipe étant déclarée forfait général ne peut être réintégrée pour la saison en cours.

Après consultation du comité directeur, il a été décidé, néanmoins, d'intégrer l'équipe U15 des Sauveteurs Brivois (512385) en poule D2.

Accessions / Rétrogradations

Le tableau des montées et descentes pour la fin de saison 2026/2027 est joint au présent PV.

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Richard LEYDIER